



ÉTOILE POLAIRE

LA PLANÈTE  
Terre



2019 / 2020

## BROCHURE SCOLAIRE PRIMAIRE

# L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE À LA CITÉ DE L'ESPACE !

## APPRENDRE À RELEVER LES DÉFIS DE DEMAIN

La Cité de l'espace développe depuis plusieurs années une politique éducative poursuivant un même objectif : faire confiance aux élèves dans leur apprentissage, pour leur donner confiance dans leur capacité à relever les défis de demain !

### MAIS COMMENT ?

Par l'intermédiaire d'activités innovantes, proposées à la Cité de l'espace, mais aussi via des projets académiques, nationaux ou européens, réalisés en collaboration avec différents partenaires, au premier rang desquels on trouve l'Académie de Toulouse.

### FAIRE CONFIANCE AUX ÉLÈVES ?

C'est leur confier de véritables missions scientifiques lors des **Ateliers « Astronomie » ou « Terre », dans les Labos**, où ils mettent en pratique la démarche scientifique pour résoudre des problèmes concrets (un objet astronomique s'approche de la Terre...) à l'aide d'expériences.

C'est leur permettre d'échanger leurs points de vue sur des connaissances astronomiques, au cours du **spectacle de planétarium interactif « Au-delà des étoiles »**, à l'aide de boîtiers de vote.

C'est proposer aux plus jeunes, dès le cycle 2, de s'initier à la programmation de véritables petits robots martiens, comparables à leur grand frère « Curiosity », dans le nouvel atelier **« Robots martiens », dans les Labos**.

C'est leur donner la parole, au cours du **Congrès scientifique des enfants**, un badge autour du cou, un micro à la main, pour qu'ils partagent les résultats de leur travail scientifique avec d'autres élèves **comme de véritables chercheurs en congrès**. Le thème de cette année « Ton collège sur la Lune » favorisera la liaison CM2-6°.

C'est aussi **accompagner les enseignants** dans leur travail quotidien, en valorisant par exemple leurs projets scientifiques ouverts sur la société, dans le cadre du programme européen **OSOS** (« Open Schools for Open Societies »), financé par la Commission européenne, au sein du programme H2020.

Retrouvez nos activités et actualités éducatives sur [www.cite-espace.com/scolaires](http://www.cite-espace.com/scolaires)

À très bientôt à la Cité de l'espace !



Développer de nouvelles compétences en découvrant la réalité d'un travail scientifique dans les labos.

Découvrir la programmation robotique dès le cycle 2, avec l'atelier « Robots martiens »



Se mettre dans la peau d'un véritable chercheur, en participant au Congrès scientifique des enfants, projet national



Développer ses pratiques pédagogiques et partager ses expériences, au cours des formations enseignants



# DÉCOUVREZ LA CITÉ DE L'ESPACE !

## PERCEZ LES SECRETS DE L'UNIVERS

### LES EXPOSITIONS PERMANENTES

5 zones distinctes pour un grand parcours, depuis la Terre jusqu'aux confins de l'Univers :

- Le Centre de lancement
- Le Vaisseau-Terre
- Le Pôle Météo
- Le Quai du Système solaire
- L'Observatoire de l'Univers

### LA CITÉ DES PETITS NOUVEAU

À partir de février 2020

- Un lieu entièrement dédié aux **enfants de 4 à 8 ans** pour leur **donner le goût de l'espace**.
- Un lieu privilégié qui permet aux plus petits de **s'approprier le monde des astronautes et des fusées** en se créant des histoires et en évoluant au cœur d'objets spatiaux.



4

## VOYAGEZ AUX CONFINS DU COSMOS !

### IMAX®

L'espace et l'astronomie en grand format.

Un écran géant haut comme un immeuble de 6 étages pour une expérience immersive incomparable !

### LE PLANÉTARIUM INTERACTIF

#### Spectacle « Au-delà des étoiles » - à partir du cycle 3

Ce nouveau spectacle pédagogique propose aux élèves **un grand voyage dans l'Univers...** à la découverte de leurs propres connaissances ! Organisé en 5 étapes, le périple s'appuie sur les derniers résultats de la recherche astronomique et est ponctué de 4 énigmes à résoudre collectivement, à l'aide de boîtier de vote.

### LE STELLARIUM

#### Maternelle et cycle 2

Des spectacles astronomiques à 360° adaptés au jeune public. Pour connaître notre programmation rendez-vous sur : [www.cite-espace.com](http://www.cite-espace.com)

Réservation conseillée - Sous réserve de disponibilité.



## PARCOUREZ LES JARDINS ET DÉCOUVREZ DE VRAIS ENGINS SPATIAUX

- Installez-vous comme un astronaute **dans le vaisseau spatial Soyouz** !

- **NOUVEAU** Découvrez le **module lunaire « LEM »** des missions Apollo au cœur des Jardins !

- Approchez la **fusée Ariane 5** et ses 53 m de haut !

- Embarquez à bord de **Mir** la célèbre station spatiale russe !



## SE PRENDRE AU JEU DE LA DÉCOUVERTE !

Les rendez-vous d'animation

### FUSÉE À EAU

- **5 à 15 minutes** : Action, réaction, propulsion ! Lancez votre fusée à eau !

### VIDE SPATIAL

- **30 minutes** : Découvrez les surprenants effets du vide spatial à partir de phénomènes physiques simples !

### LA COUPOLE DE L'ASTRONOME

- **5 min/élève** : Découvrez le ciel et ses merveilles à travers l'œil d'un véritable télescope !

Accessibles sans réservation, horaires à consulter lors de votre arrivée sur site.



### L'exposition temporaire

## « LUNE : ÉPISODE II »

À l'occasion des 50 ans du premier pas sur la Lune, le 21 juillet 1969, la nouvelle exposition temporaire « Lune : Episode II » embarque les visiteurs pour un voyage lunaire « made in » Cité de l'espace.

Expériences **sensorielles** et **défis surprenants** sont au programme ! Prêt à retourner sur la Lune ?

Exposition programmée tout au long de l'année scolaire 2019/2020

Une animation « Rendez-vous Lune » en lien avec l'exposition est réservable dès le cycle 3 (plus d'infos p9)



5

# OFFRE CYCLE 2

## CP/CE1/CE2

### NOUVEAU L'ATELIER ROBOTS MARTIENS

#### DANS LES LABOS

DURÉE  
- 1H

CAPACITÉ :  
- 20 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

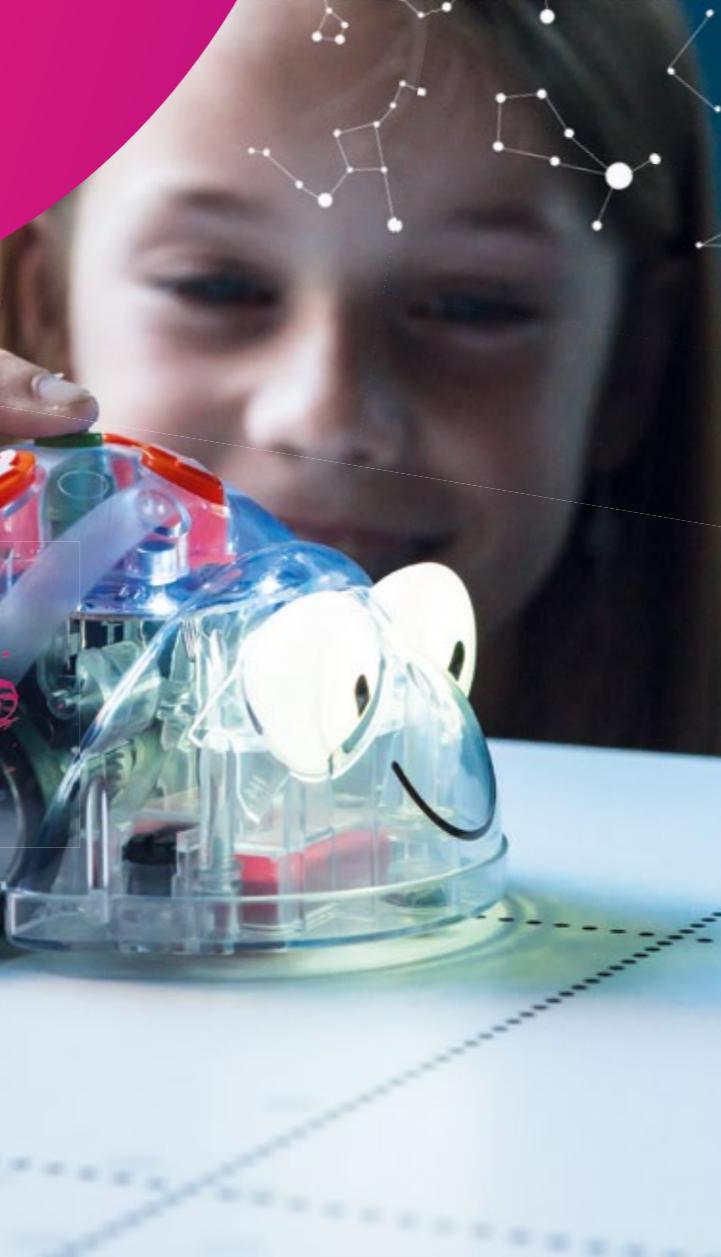
#### DÉCOUVRIR LA PROGRAMMATION ROBOTIQUE

Seuls des robots ont, jusqu'ici, la possibilité d'explorer Mars. Programmés depuis la Terre, certains peuvent rouler et réaliser des analyses scientifiques, prendre de magnifiques clichés de la planète rouge et récolter des échantillons de roches. En prenant exemple sur la mission d'exploration Mars 2020, cet atelier permet aux élèves de découvrir les bases de la programmation et de réaliser eux-mêmes des programmes pour animer des robots éducatifs « habillés » comme le rover Curiosity.

Répartis en petits groupes, les élèves devront collaborer afin de réaliser le parcours d'une journée de travail sur Mars.

#### ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Identifier ce qu'est un robot, expliquer comment le piloter.
- Se mettre à la place d'un robot et exécuter un programme.
- Piloter un robot manuellement en appuyant sur des boutons.
- Piloter un robot à distance avec une barre de programmation.
- Collaborer en plusieurs groupes (chaque groupe réalise un fragment du programme final).



### NOUVEAU LA VISITE ANIMÉE « CITÉ DES PETITS »

À PARTIR DE FÉVRIER 2020

DURÉE

- 1H

CAPACITÉ :

- 25 élèves maximum

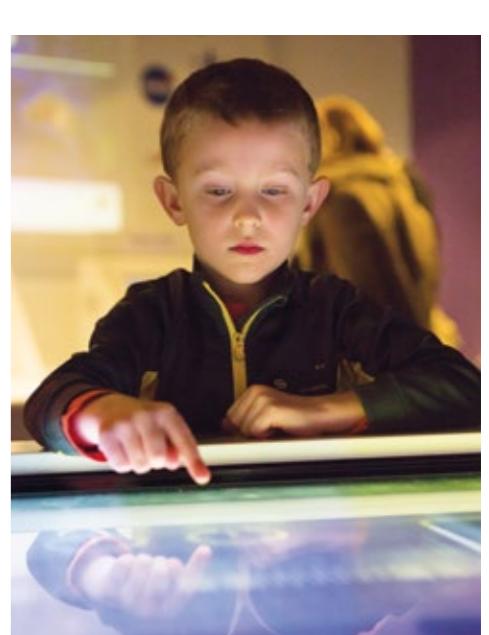
Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

#### DONNEZ LE GOÛT DE L'ESPACE À VOS ÉLÈVES

La Cité des petits est un lieu conçu pour les enfants de 4 à 8 ans.

Découvrez de manière privilégiée en présence d'un animateur ce nouvel espace ludique dédié aux plus petits. La visite interactive et participative permet aux élèves de s'approprier 2 zones thématiques :

- Le monde des astronautes (vie dans l'espace...)
- Le monde des fusées (découverte, lancement, construction) en évoluant au cœur d'objets spatiaux.



# OFFRE CYCLE 3

## CM1/CM2

### LES ATELIERS

#### DANS LES LABOS

Répartis en petits groupes, les élèves devront réaliser plusieurs expériences en autonomie à l'aide de matériels scientifiques.

Manipulations, démarche expérimentale, travail collaboratif, restitution orale : vos élèves développeront de nouvelles compétences en découvrant la réalité d'un travail scientifique !

#### DURÉE

- 1H

#### CAPACITÉ :

- 20 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

#### ATELIER MISSION « ASTRONOMIE 1 »

Un astre géo-croiseur se dirige vers la Terre...  
Représente-t-il un danger pour notre planète ?

#### ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Fabrication d'une mini comète à l'aide de carboglace et de charbon
- Reproduction de cratères d'impacts avec des billes d'acier
- Combustion d'un Chamallow®
- Analyse physico-chimique de météorites
- Simulation de déviation d'astéroïdes à l'aide de mobiles à coussin d'air et d'un tube d'aspirine effervescente
- Réalisation d'une maquette du système solaire

#### ATELIER MISSION « TERRE 1 »

Un ours polaire est en danger en Arctique...  
Pourquoi ? Comment y remédier ?

#### ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Utilisation de cartes satellites
- Élaboration d'une pyramide alimentaire
- Réalisation d'une expérience sur l'acidification des océans
- Reproduction de l'effet de serre avec des bacs plexi
- Utilisation de maquettes à énergie renouvelable (solaire, éolienne)



### L'ANIMATION RENDEZ-VOUS LUNE

#### AU CŒUR DE LA ZONE D'EXPOSITION TEMPORAIRE « LUNE : ÉPISODE II »

##### DURÉE

- 1H

##### CAPACITÉ :

- 32 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

#### TESTEZ EN ÉQUIPE LES ORIGINALITÉS D'UN SÉJOUR LUNAIRE !

Répartis en 8 groupes, les élèves réaliseront simultanément des activités expérimentales originales. Ils découvriront en pratique l'environnement lunaire et les différences entre la Terre et la Lune.

##### ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Comparer la Terre et la Lune (taille, masse)
- Visualiser le temps de chute d'un objet sur Terre et dans une base lunaire (simulateur de chute)
- Fabriquer un ciel terrestre et un ciel lunaire miniatures (tubes à essai, eau, lait).
- Découvrir la véritable couleur du Soleil à travers le ciel lunaire (tubes à essai, lampe led)
- Se protéger de l'intensité du Soleil sur la Lune (visière du casque, feuille dorée)
- Ramasser une roche lunaire à la manière des astronautes (gants, épuisette, extrait vidéo)
- Assister à un clair de Terre la nuit sur la Lune (ambiance bleue foncée, extrait vidéo)



### LES VISITES ANIMÉES

#### EN ITINÉRANCE SUR L'ENSEMBLE DU SITE

##### DURÉE

- 1H

##### CAPACITÉ :

- 25 élèves maximum

Présence d'un accompagnateur minimum obligatoire

Avec la présence d'un animateur scientifique les élèves découvriront le site de la Cité de l'espace selon un parcours thématisé :

##### VISITE ANIMÉE « DÉCOUVERTE »

Pour développer des connaissances générales liées à l'espace et l'astronomie.

##### VISITE ANIMÉE « ASTRONOMIE »

Pour découvrir les principaux éléments du parc et des expositions dédiées à l'astronomie.

##### VISITE ANIMÉE « QUITTER LA TERRE »

Pour comprendre les différentes caractéristiques d'un vol spatial.

##### VISITE ANIMÉE « CHANGEMENT CLIMATIQUE »

Pour appréhender les différences entre météorologie et climat. Animée par un technicien-prévisionniste de Météo France, au sein du « Pôle Météo ».

En partenariat avec



# TARIFS

2019/2020

## LA BILLETTERIE\*

TARIF BILLET / ÉLÈVE TTC

ÉLÉMENTAIRE

9€

MATERNELLE

5€

TARIF BILLET /  
ACCOMPAGNATEUR (TTC)

Gratuit pour chaque tranche entamée  
de 10 élèves payants  
10 € par accompagnateur supplémentaire

CHAUFFEUR(S) DE BUS

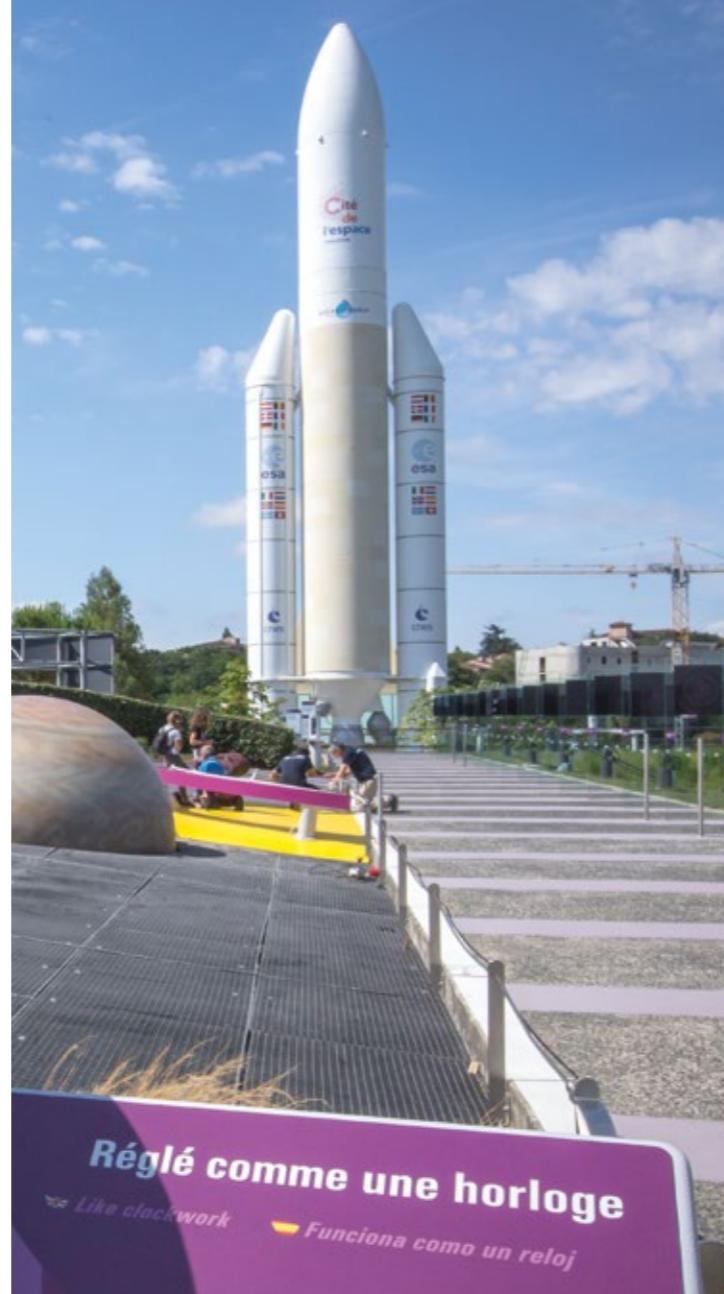
Gratuit(s)

\* Tarifs et conditions applicables à partir de 10 élèves payants.  
Frais de modification de 30 euros à partir de la 2ème modification.

## INCLUS DANS LE BILLET D'ENTRÉE

(Page 4-5)

LES EXPOSITIONS, LES JARDINS, LES RENDEZ-VOUS D'ANIMATION  
AINSII QUE LE STELLARIUM, LE PLANÉTARIUM ET L'IMAX®  
(Réservation conseillée - Sous réserve de disponibilité)



## + LES ACTIVITÉS

### TARIFS ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES CYCLE 2 (Page 6-7)

Atelier Robots Martiens : **60€** (1h, 20 élèves maximum)

Visite animée Cité des petits : **60€** (1h, 25 élèves maximum)

### TARIFS ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES CYCLE 3 (Page 8-9)

Ateliers : **60€** (1h, 20 élèves maximum)

Rendez-vous Lune : **80€** (1h, 32 élèves maximum)

Visites animées : **60€** (1h, 25 élèves maximum)

Accompagnement journée : **+10€/par élève** (6h)

Une journée spatiale complète en compagnie d'un animateur scientifique. Forfait de 200 € au-dessous de 20 personnes payantes.

	CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
	PS-MS-GS	CP-CE1-CE2	CM1-CM2
ATELIERS	NON	Robots Martiens	Astronomie 1 Terre 1
RENDEZ-VOUS LUNE	NON	NON	OUI
VISITES ANIMÉES	Cité des petits	Cité des petits	Découverte Astronomie Quitter la Terre Changement climatique
ACCOMPAGNEMENT JOURNÉE*	NON	NON	OUI



# RESTAURATION 2019/2020

## + RESTAURATION

### LE PANIER REPAS / 9 €

1 Sandwich  
+ 1 Paquet de Chips  
+ 1 Muffin Nature  
+ 1 bouteille d'eau (50cl)

### PETITE OURSE / 3 €

(Petit déjeuner servi à table)  
Chocolat Chaud  
+ 1 Viennoiserie

### GRANDE OURSE / 3 €

(Goûter à emporter)  
1 Boisson Fraîche  
+ 1 Viennoiserie



## FORMULE CLÉ EN MAIN

### BILLET D'ENTRÉE

(Visite libre / spectacles en fonction des disponibilités)

### + DÉJEUNER

à un tarif préférentiel

### APOLLO 8 / 17 €

- 2 Aiguillettes de Cabillaud en Fish and Chips, Frites, Concassé de tomates fraîches
- Mousse au chocolat ou Glace selon saison

### ACCOMPAGNATEUR / 23 €

Une gratuité accompagnateur par tranche de 10 élèves sur billetterie uniquement (minimum 10 élèves payants).

# RÉSERVEZ DÈS AUJOURD'HUI VOTRE VISITE

BESOIN D'AIDE  
OU D'INFORMATIONS  
COMPLÉMENTAIRES ?  
Contactez notre service  
réservation par email à  
[resa@cite-espace.com](mailto:resa@cite-espace.com)  
ou par téléphone au  
05 62 71 56 00



1

Rendez-vous sur la rubrique SCOLAIRES  
du site internet de la Cité de l'espace :  
[www.cite-espace.com/scolaires](http://www.cite-espace.com/scolaires)

2

Choisissez vos prestations  
et remplissez le formulaire  
de pré-réservation.

mgen<sup>★</sup>

GROUPE vyv

Mutuelle de l'éducation, de la recherche et de la culture, le Groupe MGGEN soutient les actions pédagogiques de la Cité de l'espace.  
MGGEN, c'est plus que votre santé !  
Renseignements sur notre site internet : [www.mgen.fr](http://www.mgen.fr)

## VENIR À LA CITÉ DE L'ESPACE

Avenue Jean Gonord  
BP 25855  
31506 Toulouse cedex 5

COORDONNÉES GPS :  
43°35'12" de latitude Nord  
1°29'38" de longitude Est

OUVERT DE FÉVRIER  
À DÉCEMBRE INCLUS



Cité de l'espace  
Sortie 17



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La SEMECCEL est la société d'exploitation de la Cité de l'espace et de l'Envol des Pionniers (ci-après dénommés « les Sites »). La SEMECCEL est aussi agent de voyages et immatriculée sous le numéro IM031100035 au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours, immatriculation renouvelée en date du 19/07/2016. Son siège social se situe Cité de l'espace, avenue Jean Gonord BP 25855 31506 Toulouse Cedex 05. Elle est le seul interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Les informations figurant à l'accueil des sites, dans les brochures ou sur les sites Internet [www.cite-espace.com](http://www.cite-espace.com) ou [lenvol-des-pionniers.com](http://lenvol-des-pionniers.com) peuvent faire l'objet de certaines modifications. Le client est invité à se reporter à la dernière version du site internet avant de procéder à tout achat.

**Groupes :** Les conditions notamment tarifaires spécifiques aux groupes ne s'appliquent qu'aux groupes d'un minimum de 20 personnes payantes ayant fait une demande préalable de réservation auprès de nos services.

**Enfants mineurs :** Lors de leur visite en famille ou en groupe, dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs du Site concerné, les enfants demeurent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, membres du groupe, qui doivent assurer une surveillance continue, même lors des visites accompagnées, thématiques, des ateliers pédagogiques, ou toute autre animation réalisée au sein du Site concerné. Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, certaines animations à caractère dynamique ne sont accessibles qu'aux enfants répondant aux critères ou limitations exposés à l'entrée de chacune d'elle.

**La SEMECCEL ne prend aucune responsabilité concernant les enfants mineurs et n'exercera aucune surveillance à leur égard y compris s'agissant des personnes pouvant les rejoindre ou de leurs entrées et sorties du site, accompagnées ou non par des personnes majeures, et leur identité ne sera pas vérifiée. Ces mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents, tant pour les dommages qu'ils pourraient subir que pour ceux qu'ils pourraient causer à la SEMECCEL ou à des tiers visiteurs ou non.**

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un représentant légal ou un autre majeur muni de l'autorisation des représentants légaux pour pénétrer dans l'enceinte du Site. Les mineurs âgés de plus de 16 ans doivent être, soit accompagnés selon les mêmes modalités que les plus jeunes, soit munis d'une autorisation de leurs représentants légaux. La SEMECCEL se réserve le droit de contrôler l'existence des autorisations et de refuser le passage.

**Protection des données à caractère personnel :** La SEMECCEL est amenée à collecter auprès des clients certaines informations et données à caractère personnel, telles que nom et prénom, e-mail, numéro de téléphone, adresse, sans que cette liste soit limitative. Ces données font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion de la commande, de l'accès au site, et l'envoi d'offres commerciales si le client a coché la case prévue à cet effet lors de la passation de la commande.

Le traitement est effectué sous la responsabilité de la SEMECCEL et les données collectées sont destinées à l'usage exclusif de cette dernière.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression, de portabilité des données personnelles vous concernant. Vous disposez également du droit de refuser le traitement ou de solliciter une limitation de celui-ci.

Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : SEMECCEL Cité de l'espace, Service Commercial, BP 25855 – 31506 TOULOUSE Cedex 5 ou par courriel à [resa@semeccel.com](mailto:resa@semeccel.com), ou [seminaires@semeccel.com](mailto:seminaires@semeccel.com). Vous disposez également du droit de faire une réclamation auprès de la CNIL si vous estimatez que vos droits ne sont pas respectés (coordonnées disponibles sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

**Droit applicable et tribunaux :** Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable, tout litige relatif à leur interprétation et/ou leur exécution relève des tribunaux français.

**Prix :** Tous nos prix sont TTC en Euros.

**Composition des présentes conditions générales :** Les présentes conditions sont composées de deux parties. La première partie s'applique aux consommateurs qui sont ici qualifiés de « voyageurs » lorsqu'ils achètent des billets avec hébergement et de « visiteurs » lorsqu'ils achètent des billets (y compris combinés pour plusieurs sites ou sites de tiers) sans hébergement (1.). La seconde partie s'applique aux personnes morales (2.).

## 1 – VOYAGEURS ET VISITEURS

Cette partie présente les conditions applicables uniquement aux voyageurs (1.) qui priment systématiquement lorsqu'elles s'appliquent sur celles des conditions communes aux voyageurs et aux visiteurs (1.2) qui leur seraient contraires.

### 1.1 Conditions applicables uniquement aux voyageurs (billet(s) + hébergement)

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L211-21 du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. La SEMECCEL sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, la SEMECCEL dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

### 1.2 Droits du voyageur

#### • Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifiée moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur et le détaillant doivent apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.

La SEMECCEL a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de GROUPAMA ASSURANCE CREDIT & CAUTION , 126, rue de la Piazza – 93 199 Noisy-le-Grand Cedex, France – [caution@groupe-acfr.fr](mailto:caution@groupe-acfr.fr) - 0892976781. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de la SEMECCEL. Vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national sur le lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036240465&categorieLien=id> (fin du formulaire normalisé)

#### • Autres droits du voyageur

La SEMECCEL a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle N°18VHV0070RCC auprès de la compagnie VHV, Platz 1, 30177 Hanovre, Allemagne, prévoyant les montants suivants : dommages corporels matériels et immatériels à hauteur de 15 000 000 € par sinistre et dommages immatériels à hauteur de 500 000 € par année civile.

Il est possible de souscrire une assurance annulation avec la Compagnie d'Assurance AXA ASSISTANCE 6 Rue André Gide 92320 CHATILLON. Le contrat d'assurance sera directement conclu entre AXA ASSISTANCE et le client et soumis aux conditions d'assurance d'AXA. Les conditions générales intégrales peuvent être consultées sur le Site Internet ou en contactant AXA. L'assurance peut couvrir l'annulation seule du séjour, l'annulation et les bagages ou être multirisque (Annulation + Bagages + Interruption de séjour + Rapatriement médical). Elle doit être souscrite et la prime d'assurance payée en intégralité auprès de la SEMECCEL au moment de la réservation du séjour. Nous vous informons que conformément aux dispositions des articles

L. 112-2 et L. 112-9 du code des assurances, le droit de renonciation ne s'applique pas aux polices d'assurance de voyage ou de bagage souscrites dans le cadre d'une réservation à distance. La prime n'est ni remboursable (sauf annulation de votre voyage ou séjour par la SEMECCEL) ni transférable.

En cas de souscription d'une assurance annulation par le voyageur, le montant de cette assurance est conservé par la SEMECCEL et les frais d'annulation prévus par les présentes conditions peuvent être pris en charge, à conditions que les conditions d'application de l'assurance annulation soient réunies.

Pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaint de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour, le voyageur peut contacter la SEMECCEL, Cité de l'espace, avenue Jean Gonord BP 25855 31506 Toulouse Cedex 05. Le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente.

Cession du contrat : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplira les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Le cédant est tenu d'informer la SEMECCEL de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Le cédant du contrat et le cessionnaire sont solidiairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. La SEMECCEL informe le cédant des coûts réels de la cession et apporte au cédant la preuve des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par la cession du contrat.

### II - Hébergement

Le prix du forfait n'inclut pas la taxe de séjour qui pourra être demandée en supplément directement par l'hébergeur et ne comprend pas les déplacements entre le Site et le lieu d'hébergement.

La demande de réservation doit indiquer systématiquement l'effectif, la catégorie du public, le jour de la date de départ.

**Pour les réservations de groupes :** Les réservations doivent être effectuées au plus tard 45 jours avant la date de visite.

Le paiement du solde du prix du contrat doit être effectué en totalité au plus tard à J-8. Dans ce cas, un bon d'échange sera envoyé au plus tard 6 jours avant la date de votre visite. Ce bon d'échange devra être présenté auprès des différents prestataires.

**Occupants des chambres :** Chaque hébergement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants et ne saurait en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Un enfant en bas âge est considéré comme un occupant à part entière. Sauf convention particulière acceptée par la SEMECCEL par écrit, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés (sauf chiens guides d'assistance).

**Arrivée après 18 heures :** dans ce cas, le voyageur doit prévenir directement l'hébergeur dont les coordonnées figurent sur les documents de visite.

**Modification ou annulation du contrat :** voir la partie « V.3 Prestations d'hébergement ou autres prestations externes » de la partie « V – Modification ou annulation » des présentes conditions.

### III - Responsabilité de la SEMECCEL

Sauf préjudice corporel, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages et intérêts éventuels dus par la SEMECCEL sont limités à trois fois le prix total du séjour.

**1.2 Conditions communes aux voyageurs (billet(s) + hébergement) et aux visiteurs (billets sans hébergement)**

Les conditions ci-après s'appliquent à la fois aux voyageurs et aux visiteurs, sous réserve, pour les voyageurs, des dispositions de la partie précédente « Conditions applicables uniquement aux voyageurs » qui priment systématiquement sur les conditions communes qui leur seraient contraires.

### I - Relations contractuelles

Le client reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les conditions de vente présentées ci-après, c'est à dire être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Tout enfant mineur doit être accompagné d'une personne majeure. A son arrivée sur l'un des sites (La Cité de l'espace, L'Envol des Pionniers ou tout autre site tiers auquel l'achat de billet donnerait accès), le client est soumis au règlement 7976 affiché dans le hall d'accès et accessible sur le site internet du Site concerné.

Les prix figurant dans les brochures émises par la SEMECCEL ou sur le site Internet du Site concerné correspondent aux tarifs en vigueur au jour de leur édition. Ces prix peuvent être modifiés à tout moment.

Une fois le contrat conclu, la SEMECCEL ne peut appliquer rétroactivement les réductions et les offres promotionnelles ponctuelles.

### II - Réservation

#### II.1 - Individuels

##### • Conclusion du contrat

La réservation doit comporter l'effectif, l'âge des participants, le jour d'arrivée et les prestations choisies (dont le nombre et le type de chambres), les modalités de paiement et conditions d'annulation.

Les tarifs réduits (étudiant, handicapé, famille...) ne sont pas accessibles en ligne. Pour en bénéficier le client doit prendre contact avec la SEMECCEL ou en faire la demande auprès des hôtesses d'accueil du Site concerné le jour de la visite.

##### • Achat sur Internet

Le contrat est valable dès validation du paiement et obtention d'un numéro de dossier. Le dossier de réservation est adressé par courriel au client. S'il ne le reçoit pas, il lui appartient de contacter la SEMECCEL par email à l'adresse [resaweb@semeccel.com](mailto:resaweb@semeccel.com).

En cas de refus de paiement par le serveur bancaire Internet, le dossier est annulé et celui-ci est enregistré comme devis.

##### • Documents de visite

Les documents de visite comprennent les billets d'entrée, les bons d'échanges hôtels et autres prestations. Les billets d'entrée permettent un accès direct au Site concerné. Les autres documents sont à remettre aux prestataires concernés. Le client doit se présenter le jour mentionné sur les documents de visite.

Après le paiement complet de l'ensemble des prestations et la réception par courriel des documents de visite, le client doit imprimer les documents de visite (il s'oblige dans cette hypothèse à respecter les conditions d'impression, de validité et d'utilisation des documents indiqués ci-après) ou les présenter via son terminal mobile à l'accueil du site.

##### • Conditions d'impression, validité et utilisation des documents de visite

Impression : La fonctionnalité d'impression des documents de visite à domicile permet d'imprimer lesdits documents sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès Internet. Aucun autre support (électronique, écran pc, écran portable...) n'est accepté.

##### Validité des documents de visite imprimés :

Le client doit s'assurer que les documents de visite imprimés disposent d'une bonne qualité d'impression. Ces documents de visite doivent impérativement correspondre aux conditions de validité suivantes : Impression en mode portrait, sans modification de la taille d'impression, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso. A chaque personne réservée correspond un billet, les documents correspondant aux autres prestations étant également matérialisés de manière spécifique. Il est impératif d'imprimer tous les documents de visite.

Les documents de visite et notamment les billets et bons d'échange partiellement imprévus, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et considérés comme non valables. En cas de mauvaise qualité d'impression, le client doit réimprimer son billet et/ou tout autre document imprévisible afin de disposer d'une bonne qualité d'impression. Le client pourra vérifier la qualité de l'impression en s'assurant que les informations écrites sur le billet et/ou les autres documents ainsi que le code-barres sont bien lisibles.

##### Utilisation des documents de visite imprimés :

Chaque billet d'entrée imprimé est muni d'un code-barres et/ou QR code unique contrôlé et enregistré à l'entrée du Site concerné à l'aide de lecteurs de code-barres, permettant l'accès direct au Site concerné. Les documents de visite imprimés sont personnels et inaccessibles. Sauf disposition contraire des présentes conditions, ils ne sont ni échangeables, ni remboursables. Lors des contrôles à l'entrée du Site concerné ou de la remise de tout autre document de visite aux prestataires intervenant dans le déroulement du séjour, une pièce d'identité officielle et en cours de validité pourra être demandée au client pour identifier l'acheteur desdits documents de visite.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet d'entrée ou tout autre document de visite, de les mettre à disposition à de tierces fins ou d'utiliser des copies de ces documents. De tels faits sont éventuellement passibles de poursuites pénales, sans préjudice des dommages et intérêts que SEMECCEL sera en droit de réclamer aux contrevenants en fonction du préjudice subi.

##### II.2 - Groupes

##### •

# L'ENVOL DES PIONNIERS

SITE DE LÉGENDE · TOULOUSE MONTAUDRAN

Toulouse 

TOUTES  
NOS ACTIVITÉS  
PÉDAGOGIQUES SONT  
DÉCLINÉES EN DEUX NIVEAUX  
À PARTIR DU CYCLE 3 :  
CM1-5°  
4°- Terminale  
Infos sur  
[lenvol-des-pionniers.com](http://lenvol-des-pionniers.com)  
rubrique  
Enseignant/élève

PLONGEZ VOS ÉLÈVES DANS  
L'INCROYABLE AVENTURE  
DE L'AÉROPOSTALE !

Un site de légende  
à Toulouse Montaudran

Piste des Géants

6, rue Jacqueline Auriol - 31400 TOULOUSE - [lenvol-des-pionniers.com](http://lenvol-des-pionniers.com)  

toulouse  
métropole  
en grand !

L'EUROPE S'ENGAGE  
L'Occitanie AGIT  
UNION EUROPÉENNE  
la région Occitanie

AIRFRANCE  ALTRAN

Atiles Anciennes  
Toulouse

ina

l'effet papillon  
MUSÉE DE L'AVIATION  
ET DE L'ESPACE  
DU MONTAUDRAN  
mgen  
GROUPE VINCI

+X BANQUE POPULAIRE  
la réussite est en vous

france bleu  
occitanie

.3 occitanie 

L'Envol des Pionniers est un site géré par la SEMECCEL (Société d'Economie Mixte d'Exploitation de Centres Culturels Educatifs et de Loisirs) qui exploite également la Cité de l'espace depuis son ouverture en 1997.